

# Votre nouveau traitement d'eaux usées en toute tranquillité



**Mise en conformité réglementaire**  
**Protection de votre santé et de l'environnement**  
**Valorisation de votre patrimoine**

sade





# Les étapes d'un assainissement performant

1

## Devis personnalisé

Nous venons à votre domicile gratuitement pour prendre en compte les spécificités de votre habitat et vous proposer les solutions optimales de traitement des effluents, conformes à la réglementation.

2

## Financement

Nous vous conseillons sur les aides dont vous pouvez bénéficier (éco-prêt à taux zéro...).

Nous pouvons également vous aider à monter des dossiers de financement avantageux.

3

## Préparation des travaux

Nous prenons contact avec vous pour organiser les travaux, effectuer les repérages précis et prendre en compte vos contraintes.



## Loi Grenelle 2 (juillet 2010)

La mise en conformité de votre installation est rendue obligatoire, si à l'issue du diagnostic réglementaire réalisé par le SPANC\* de votre commune, votre installation présente des dangers pour les personnes et des risques environnementaux.

Lors de la vente d'une habitation, une attestation de contrôle est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans ce cas, les travaux de mise en conformité doivent être réalisés dans un délai d'un an.

## Des solutions compactes, plus sûres et plus efficaces que les installations traditionnelles

Pour vos travaux de rénovation ou de construction neuve, nous avons sélectionné deux solutions de traitement **compacte** et **ultra-compacte** qui offrent de nombreux avantages :

- Très bonne efficacité épuratoire (respect de l'environnement)
- Installation rapide (2 à 5 jours)
- Faible emprise au sol et réduction des travaux de terrassement
- Adaptation à tous les types de terrain
- Solutions agréées par l'Etat et éprouvées
- Garantie de 10 ans

### Solution compacte de traitement des effluents : avec filtre végétal



### Solution ultra-compacte de traitement des effluents : micro-station



4

#### Travaux

La pose et le raccordement des nouveaux équipements sont réalisés par du personnel qualifié qui respecte la réglementation et votre environnement.

5

#### Mise en service

Nous réalisons, en votre présence, la mise en service des équipements. Nous nous assurons de leur bon fonctionnement. Nous informons le SPANC\* de la fin des travaux.

6

#### Entretien

Nous vous offrons, la première année, l'entretien de cette nouvelle installation. Par la suite, nous vous proposons un entretien et un suivi régulier effectués par des équipes spécialisées de proximité

# Des avantages pour un assainissement de qualité en toute sérénité

## ■ Une offre globale

Acteur du développement durable, nous vous proposons des solutions “clés en main”. Nous vous accompagnons de l’implantation à la réalisation, de la phase de financement au contrat de maintenance.

## ■ Des solutions optimales

Nous prenons en compte les spécificités de votre habitat afin de vous proposer les solutions qui offrent la meilleure **efficacité d’épuration** (respect de l’environnement) et minimisent **l’impact sur votre aménagement**, au **meilleur coût**.

## ■ Une maîtrise technique

Forts d’une expérience acquise depuis de nombreuses années en matière de procédés et de techniques, nous réalisons votre installation dans le respect des règles de l’art.

Aux différentes étapes de la pose, nous effectuons les contrôles nécessaires à la longévité du système.

## ■ Des délais respectés et des gênes minimisées

Notre organisation, nos moyens humains qualifiés et notre matériel de chantier adapté à des terrains aménagés nous permettent de réaliser les travaux dans les meilleures conditions de délais, tout en ayant soin de limiter toutes gênes.

## ■ Un accompagnement de qualité

Nous vous aidons dans les démarches administratives auprès du Service Public de l’Assainissement Non Collectif (SPANC).

Durant les travaux et lors de la mise en service de l’installation, notre conducteur de travaux répond à toutes vos questions.

Nous vous apportons, tout au long de l’opération, les conseils nécessaires pour un bon fonctionnement du système.

sade



28, rue de La Baume - 75008 Paris  
Tél. : 01 53 75 99 11 - Fax : 01 53 75 99 02  
[www.sade-cgth.fr](http://www.sade-cgth.fr)  
RCS 562 077 503 Paris - Capital social : 13 388 150 €